

La réforme du collège

Les nouvelles organisations pédagogiques



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



5 domaines de formation

2. Les méthodes et outils pour apprendre

3. La formation de la personne et du citoyen

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

1. Les langages pour penser et communiquer

5. Les représentations du monde et l'activité humaine

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

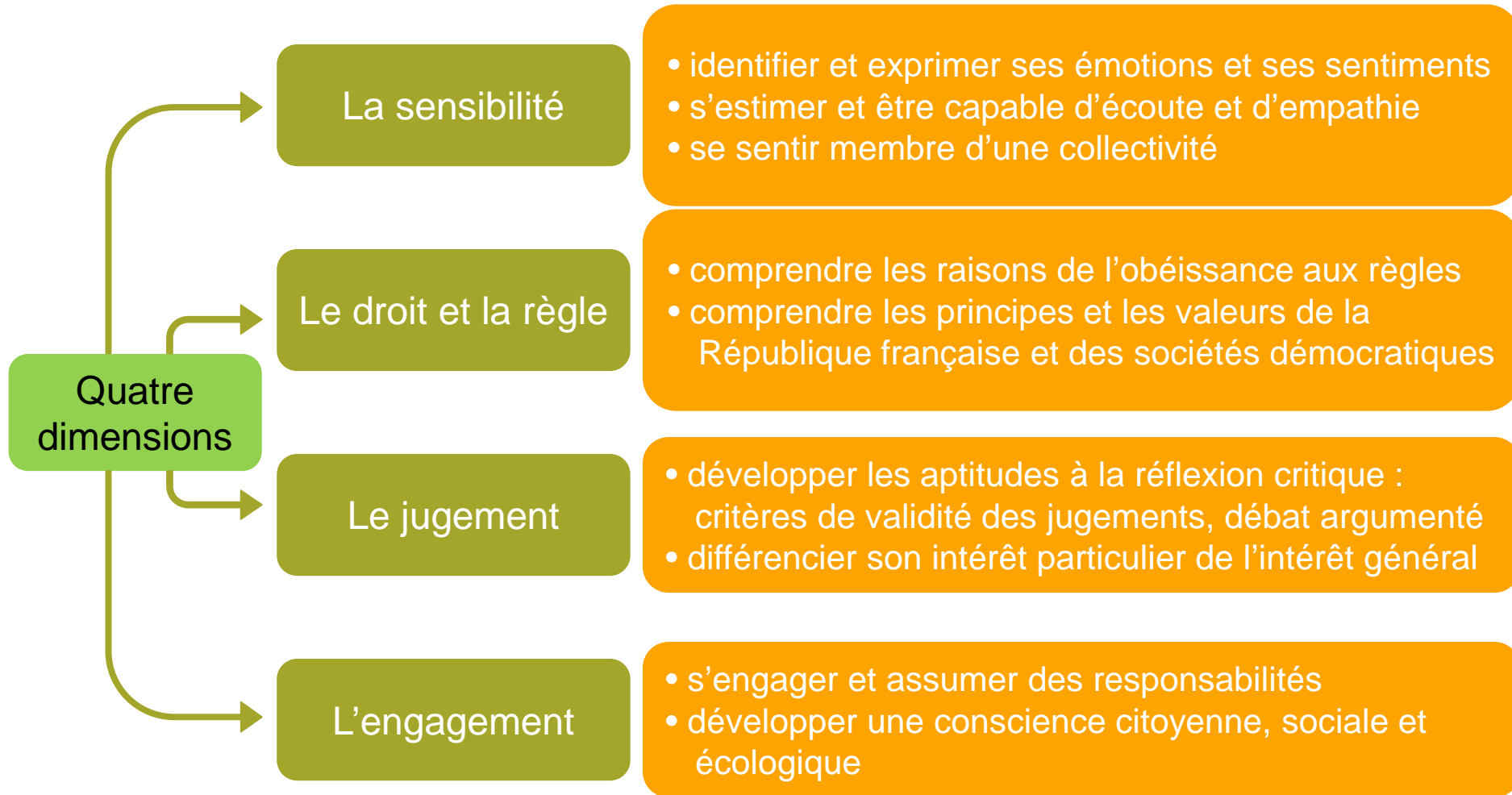
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

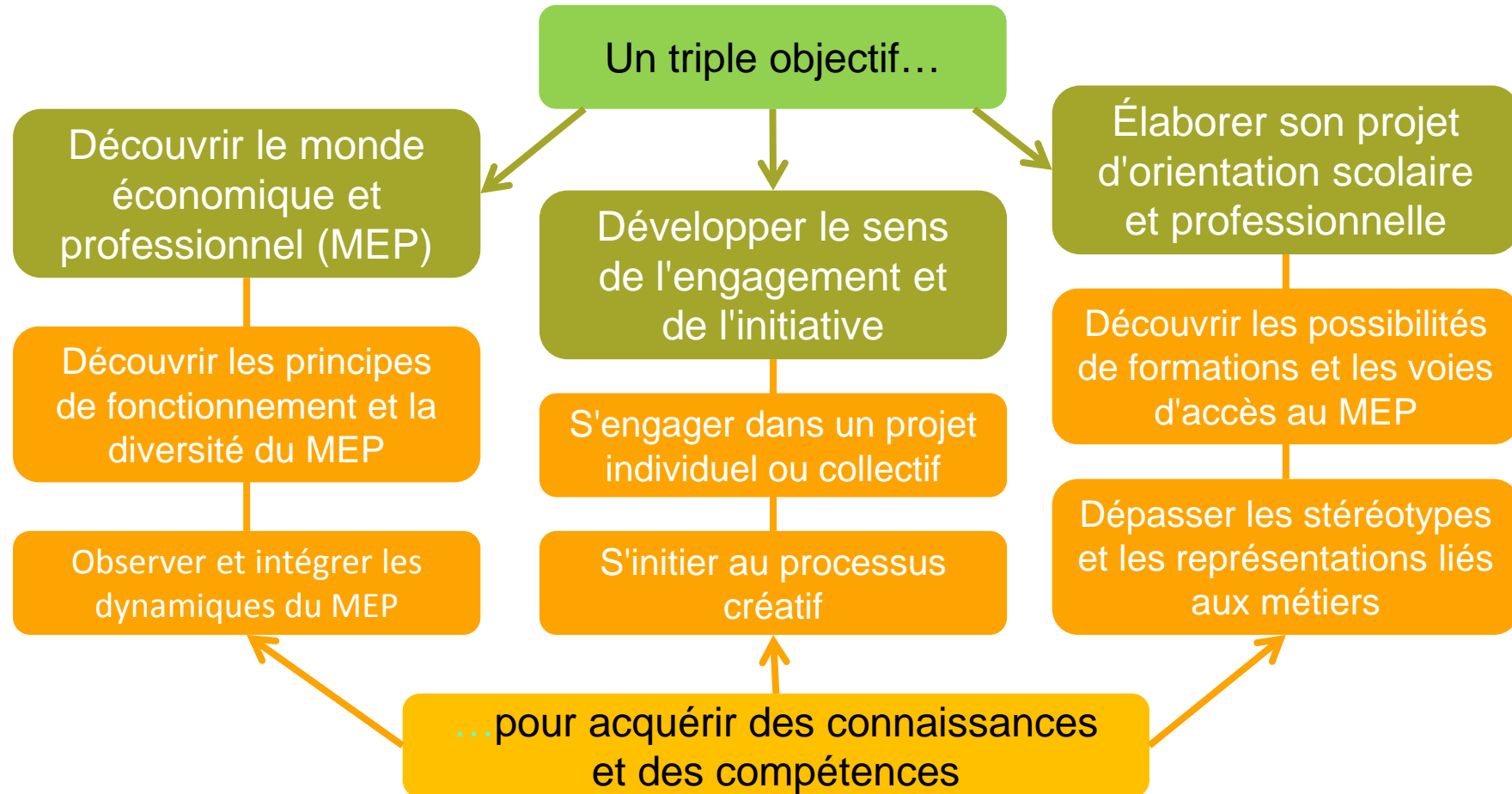
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

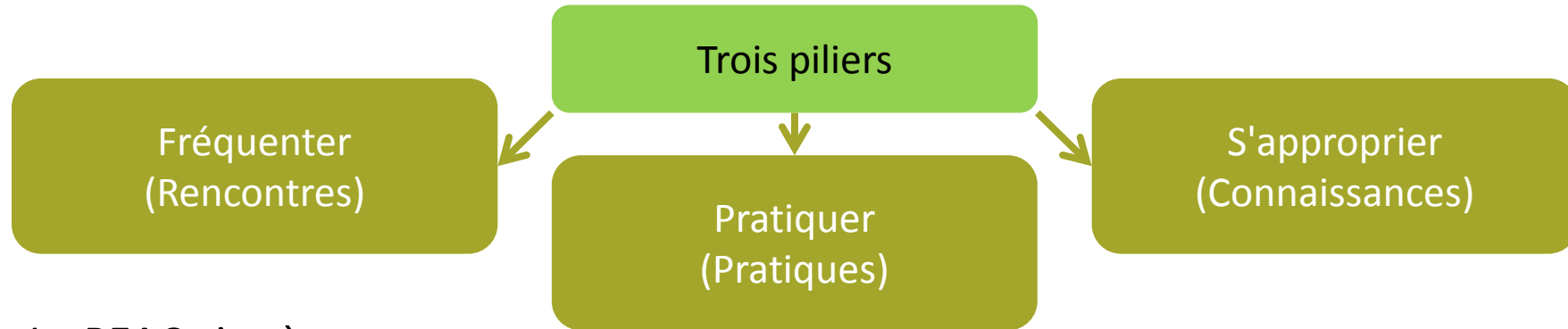
- Programmes** : le programme d'éducation civique est remplacé par le programme d'**enseignement moral et civique (EMC)**, base du **parcours citoyen**.
- Le **parcours Avenir**, parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, est généralisé de la sixième à la terminale.
- Le référentiel du **parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)** est disponible.
- Tous les élèves bénéficient d'un **accompagnement pédagogique**.
- La composition des **conseils de classe** et les missions du **conseil pédagogique** évoluent.

L'enseignement moral et civique





Le parcours d'éducation artistique et culturelle



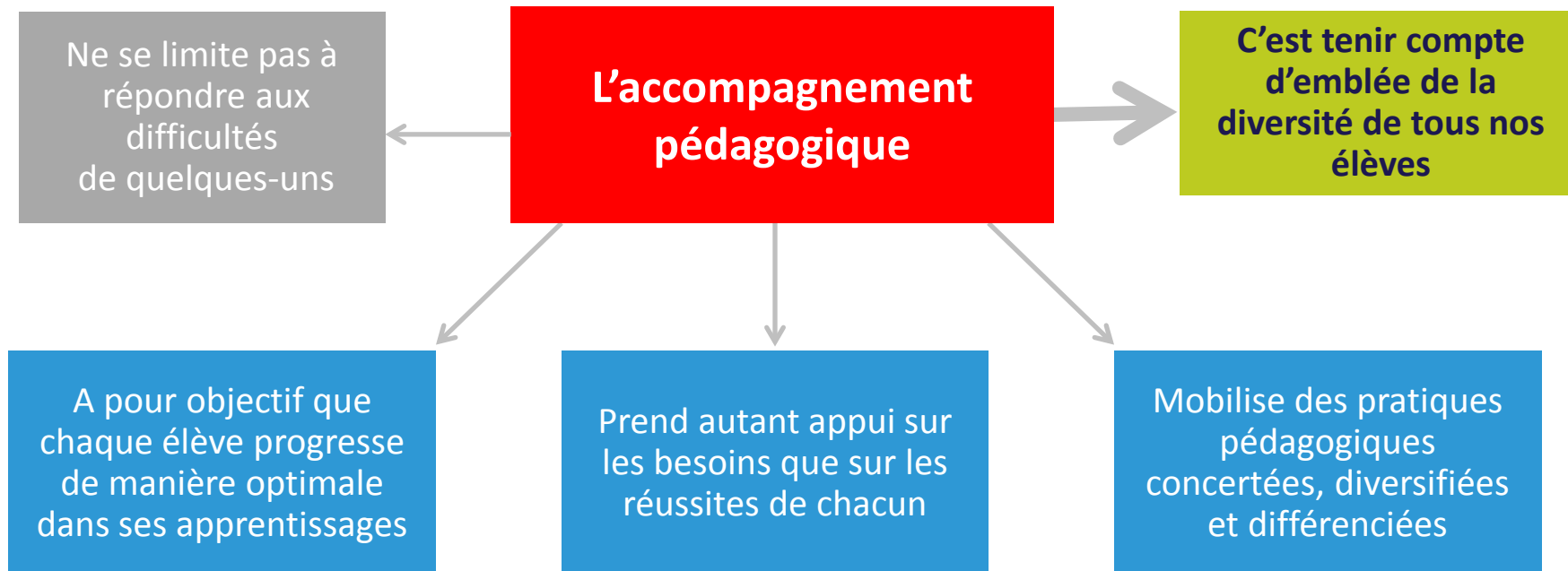
Le PEAC vise à :

- **donner sens et cohérence** aux actions et expériences auxquelles l'élève prend part, aux connaissances qu'il acquiert, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques ou d'actions éducatives inscrites dans le temps scolaire ou périscolaire ;
- susciter une **appétence** pour la culture, initier un **rapport** intime à l'art, favoriser un **égal accès** pour tous à l'art et à la culture ;
- **diversifier et élargir** les domaines artistiques abordés à l'école ;
- favoriser la **démarche de projet**, la culture du **partenariat** en lien avec les acteurs culturels du territoire.

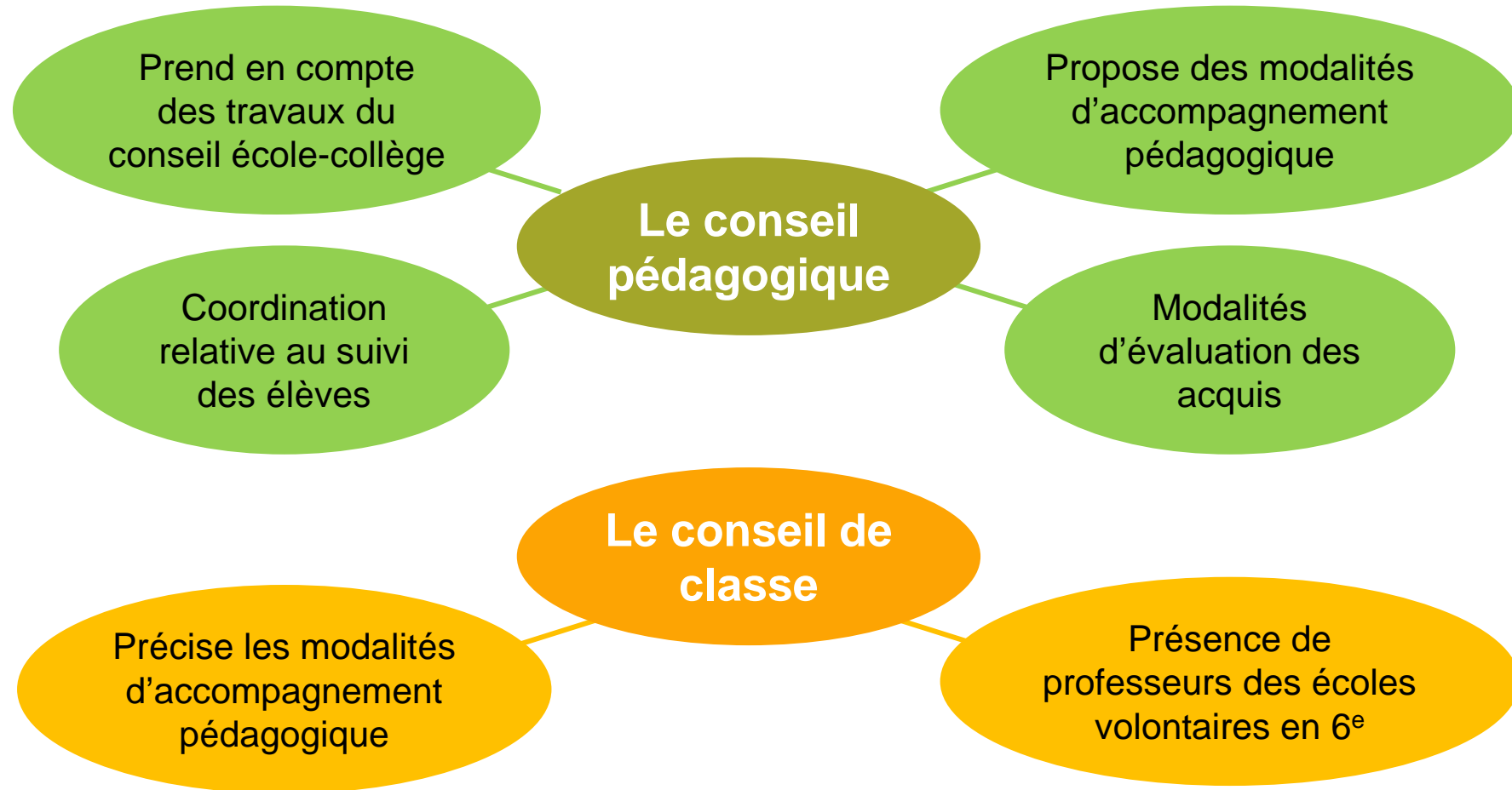
LE PRINCIPE DE L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

« Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. »

Article L. 111-1 du Code de l'éducation.



Évolution des instances pédagogiques



Les trois formes de l'enseignement obligatoire

Enseignements communs

26 h en 6^e / 5^e / 4^e / 3^e

DONT

Enseignements complémentaires

3 h hebdomadaires en 6^e et 4 h hebdomadaires en 5^e, 4^e et 3^e

Répartis en

Accompagnement personnalisé

3 h en 6^e

1 ou 2 h en 5^e / 4^e / 3^e

Enseignements pratiques

interdisciplinaires (EPI)

3 ou 2 h en 5^e / 4^e / 3^e

1. LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS

AU SEIN DES HORAIRES DISCIPLINAIRES

Enseignements	Cycle 3	Cycle 4		
	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
HG – EMC	3 h	3 h	3 h	3 h 30
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2		2h 30	2 h 30	2 h 30
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
SVT		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Technologie	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Sciences physiques		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Total	23 + 3 h	22 + 4 h par niveau		

Les enseignements complémentaires : L'AP

1. accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est **généralisé** à tous les niveaux :

- 3 h par semaine en classe de sixième ;
- 1 à 2 h par semaine à chaque niveau du cycle 4.

Tous les élèves sont concernés, avec un **même nombre d'heures** pour tous les élèves d'un même niveau de classe.

L'AP **s'appuie sur la discipline** de l'enseignant, mais est aussi un moment privilégié pour développer des compétences plus transversales, faire prendre conscience aux élèves de la transférabilité de leurs acquis, faire de la méthodologie, du tutorat entre élèves...

Les enseignements complémentaires : EPI

2. Enseignements pratiques interdisciplinaires EPI 1/2

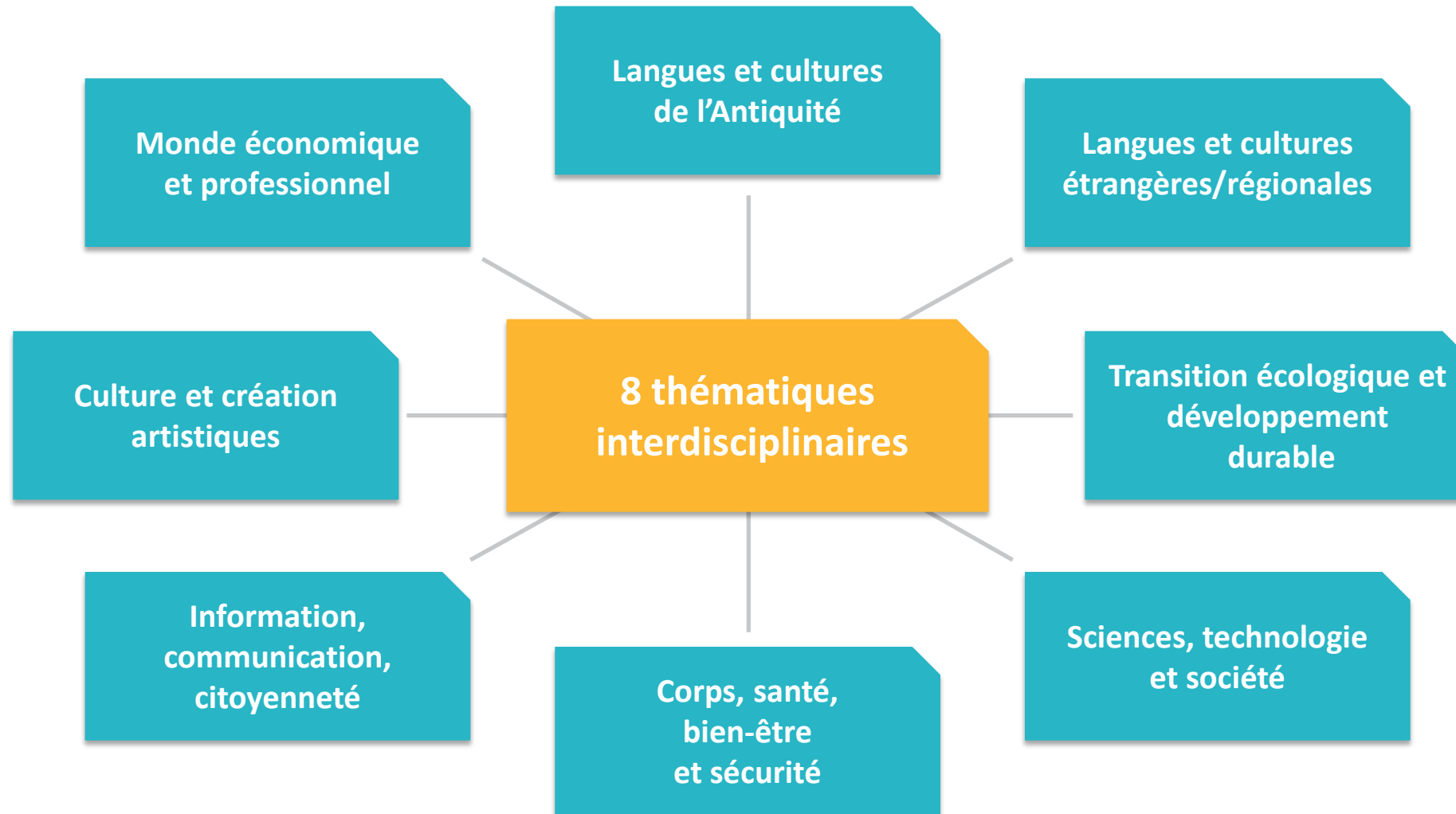
Les EPI se déroulent sur les trois années du cycle 4 et concernent **tous les élèves**, à raison de 2 ou 3 h par semaine (durée identique pour tous les élèves d'un même niveau de classe).

Ils se fondent sur des **démarches de projet interdisciplinaires** conduisant à des **réalisations concrètes** individuelles ou collectives.

Les EPI s'appuient sur les **disciplines** et permettent une prise de conscience, par leur mise en pratique, de la transversalité des compétences du socle commun. Ils aident à donner du sens aux enseignements et à lever les barrières entre les disciplines.

Ils contribuent à la mise en œuvre des **parcours** des élèves (citoyen, Avenir, éducation artistique et culturelle).

Les Thèmes des EPI



- Les **thématiques interdisciplinaires** sont **inscrites dans les programmes** dont ils sont une **modalité explicite de mise en œuvre**
- Les EPI seront **évalués**
- Le **volume horaire** est important
- Ils impliquent la **réalisation d'un projet concret**
- Les thématiques **concerneront toutes les classes du cycle 4**
- Les EPI **contribuent à la mise en œuvre des trois parcours** (PEAC, Avenir et Parcours citoyen)

Les enseignements de complément

Les élèves qui suivent un EPI « langues et cultures de l'Antiquité » ou « langue et culture régionales » peuvent bénéficier d'un **enseignement de complément** à raison, au maximum, de 1 h hebdomadaire en classe de 5^e et 2 h hebdomadaires en classes de 4^e et 3^e, qui viennent s'ajouter aux 26 h des enseignements obligatoires.

Les élèves qui suivent un tel enseignement ne seront pas regroupés dans des classes qui formeraient des filières sélectives.

La dotation horaire supplémentaire

**Dotation horaire pour les
enseignements obligatoires :
26 h hebdomadaires par division**



**Dotation horaire supplémentaire :
3 h hebdomadaires multipliées par le nombre de divisions (2 h 45 à la
rentrée 2016)**

À répartir
par
niveau

Groupes
à effectif
réduit

Interventions
conjointes

Enseignement
de complément
aux EPI langues et cultures
de l'Antiquité / régionales

L'attribution du DNB dépend du niveau de maîtrise du S4C **en contrôle continu**
et des notes obtenues **aux épreuves obligatoires** :

Des points accordés en fonction des niveaux
de maîtrise atteints (10, 25, 40 ou 50 ptsX8)/400 pts

1. Des langages pour penser et communiquer, Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française
2. en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
3. en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
4. en utilisant les langages des arts et du corps
5. Les méthodes et outils pour apprendre
6. La formation de la personne et du citoyen
7. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
8. Les représentations du monde et l'activité humaine

Une épreuve orale /100 pts qui porte sur :
un EPI, le parcours avenir, le parcours citoyen,
ou le parcours d'éducation artistique et culturelle

Une épreuves écrite /100 pts qui porte sur
Les programmes de :
- Français, HG, Enseignement Moral et Civique

Une épreuves écrite /100 pts qui porte sur
Les programmes de :
- Maths, physique-chimie, SVT et technologie

Le DNB est acquis avec au moins 350 pts / 700

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément
+ 10 ou 20 pts selon le niveau de maîtrise atteint ou dépassé

sept. - oct. 2015

nov. - janv.

fév. - mars

juin

Sept. 2016

Formation des personnels

Conseils
d'enseignement

Bilan du projet
d'établissement

Appropriation du
nouveau cadre

Conseil pédagogique :
travail sur la future organisation
pédagogique

Répartition
de la DHG

Finalisation
de l'organisation
pédagogique

Élaboration
des enseignements
complémentaires

Adaptation
au mouvement
des personnels

Liste des EC et contenus

Durée et volume horaire de chaque EC

Modalités de participation des élèves

Modalités de répartition des élèves

Ventilation de la dotation horaire
supplémentaire selon les niveaux